

PARTAGE ET CULTURE EN ASPE

Saison 2023-2024

Quelques précisions :

L'adhésion de chacun est toujours essentielle pour le bon fonctionnement de notre association. Elle est obligatoire pour pouvoir voter lors de l'Assemblée Générale.

L'adhésion couvre la saison du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Notre association est reconnue d'intérêt général et peut donc émettre des reçus fiscaux permettant une déduction fiscale de 66 % du montant versé.

Début 2024, le reçu fiscal sera adressé à tous ceux qui en feront la demande lors de l'adhésion (pour les versements effectués durant l'année 2023).

BULLETIN D'ADHESION 2023-2024

NOM :

Prénom(s) :

Adresse postale :

Adresse mail :

Tél Fixe :

Tél Portable :

Nous vous proposons quatre tarifs d'adhésion par personne :

15 €, 30 €, 45 €, 90 €

J'adhère à PCA et je verse la somme de

J'accepte* que les données ci-dessus soient utilisées par PCA pour m'envoyer des courriers électroniques ou postaux

** obligatoire en application du règlement général sur la protection des données (RGPD)*

Je désire recevoir le reçu fiscal début 2024* : **oui non**

Transmettre bulletin d'adhésion et règlement à :

**PARTAGE ET CULTURE EN ASPE
MAIRIE D'ACCOUS
64490 ACCOUS**

A

le

Signature